

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher prewash

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: (+32) 0702 2452 45

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

terme.

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol; alkylether carboxylic acid

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

alkylether carboxylic acid

No. CAS 53563-70-5
Concentration ≥ 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Dam. 1 H318

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

No. CAS 71786-60-2
No. EINECS 276-014-8
Numéro 01-2119957489-17
d'enregistrement
Concentration ≥ 1 < 3 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Skin Corr. 1C H314
Eye Dam. 1 H318
Repr. 2 H361fd
STOT RE 2 H373
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100
ATE orale 1.500 mg/kg

fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS 146340-16-1
No. EINECS 604-522-5
Concentration $\geq 0,1$ < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

No. CAS	2372-82-9
No. EINECS	219-145-8
Numéro d'enregistrement	01-2119980592-29

Concentration	>=	0,01	<	0,1	%
---------------	----	------	---	-----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant $\geq$ 0,65 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant $\geq$ 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide
Couleur jaune clair
Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 3,5
température 20 °C

Viscosité

dynamique

Valeur env. 100 mPa.s
température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,01 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

Espèces	rat		
DL50		1500	mg/kg

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	rat		
DL50	>	243	mg/kg
méthode	OCDE 401		

alkylether carboxylic acid

Substance de référence	alkylether carboxylic acid		
Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

	Voie d'exposition orale	
Espèces	rat	
NOAEL	30	mg/kg
Durée d'exposition	42	d

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	0,1	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	0,6	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 15	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>)	
CL 50	0,1 à 1	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 203	

alkylether carboxylic acid

Substance de référence	alkylether carboxylic acid	
Espèces	Poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>)	
CL 50	100 à 220	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,84	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OCDE 202	

fatty alcohol, ethoxylated

CL 50	1,2	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 11	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,01 à 0,1	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OCDE 202	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,01 à 0,1	mg/l
Durée d'exposition	221 d	
méthode	OECD 211	

Toxicité pour les algues (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	0,107	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	0,01 à 0,1	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

CE50	41,5	mg/l
méthode	OCDE 209	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	boue activée	
CE50	18	mg/l
Durée d'exposition	3 h	

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

méthode	OCDE 209	
alkylether carboxylic acid		
Espèces	boue activée	
CE50	933	mg/l
Durée d'exposition	3	h
méthode	OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

La dégradabilité facile (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	--

Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	---

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'-(C12-18 evennumbered alkyl imino)diethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100.000	kg	200.000	kg
-----------	----	--	---------	----	---------	----

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

agents conservateurs: N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, parfums,
(R)-p-mentha-1,8-diène, citral

COV

COV (CE)	0,12	%	1,2	g/l
----------	------	---	-----	-----

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

neodisher prewash

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
12.08.2026

Date d'impression
12.08.26

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
ISO: International Organization for Standardization
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
UN: United Nations
EU: European Union

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.